



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

QU' à une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 3 juin 2024 (2024-06-03), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise à permettre l'identification de l'exploitation agricole sur un bâtiment agricole avec une superficie d'affichage de 12.83m² plutôt que la superficie maximale de 3m² prévue à l'article 8.3.3 du règlement de zonage #200805 et ses amendements, représentant une dérogation mineure de 9,83m².

Identification du site concerné :

Lot 6 395 512
6, ch de Saint-Camille
Propriétaire/demandeur: Gilles Couture

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 3 juin 2024 à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 14 mai 2024.

Etienne Bélisle
Directeur général et
Greffier-trésorier